

Tensions autour du pipeline 5 traversant les Grands Lacs

Dossier de la rédaction de H2o
October 2021

La canalisation 5 est un pipeline qui achemine des hydrocarbures de l'Ouest canadien jusqu'au centre du Canada en passant par les États-Unis. Ce maillon de l'infrastructure énergétique du Canada transporte depuis plus de 65 ans du pétrole brut et des liquides de gaz naturel sous le détroit de Mackinac, qui relie le lac Michigan au lac Huron. Le 13 novembre 2020, le Bureau de la gouverneure de l'État du Michigan et le Michigan Department of Natural Resources ont émis un avis de révoocation et de résiliation de servitude visant à fermer définitivement la canalisation. Cet avis fait actuellement l'objet d'un litige devant les tribunaux américains entre le Michigan et Enbridge. Aussi, le ministre canadien des Affaires étrangères, Marc Garneau, a fait une déclaration en début de ce mois rappelant les dispositions de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur les pipelines de transit, signé en 1977 et qui garantit l'acheminement ininterrompu du pétrole brut et des liquides de gaz naturel entre les deux pays. Il rappelle également que le Canada soutient le plan d'Enbridge visant à remplacer le pipeline existant par le projet de tunnel des Grands Lacs devant passer bien en-dessous du lit de lac du détroit de Mackinac, afin d'améliorer la protection des Grands Lacs.

Déclaration du ministre canadien des Affaires étrangères - 4 octobre 2021